



STAGE D'HABILITATION DES EXAMINEURS-CORRECTEURS DES ÉPREUVES DELF-DALF

L'Alliance Française Annecy propose des stages de formation à l'habilitation des examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF-DALF à l'attention des enseignants qui pourront ensuite être rattachés à ce centre d'examen.

La proximité géographique des enseignants est en ce sens essentielle.

Tarifs 350€ (hors hébergement et déjeuner)

Conditions d'inscription

La participation à l'un de ces stages est conditionnée par l'accord d'une commission qui examinera les dossiers et sélectionnera un nombre limité de candidatures.

- être titulaire d'un master 2 (ou équivalent) en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères comprenant un module sur l'évaluation, **ou**
- être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère et avoir une expérience significative de plus de 2 ans dans l'enseignement du français langue étrangère, **ou**
- avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère.

Afin que les participants non-natifs en langue française tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française correspondant au minimum au niveau B2 du CECRL est requise.

Déroulement de la formation :

- Les séances concernant chacun des niveaux alterneront entre :
 - des phases collectives de présentation,
 - des séances individuelles et de groupe pour les corrections,
 - des séances de restitution et de confrontation des évaluations.
- Les séances portant sur les niveaux DELF et DALF seront dissociées : chacune de ces phases sera clôturée par un test individuel portant sur des productions écrites et/ou orales de candidats.

Lieu de la formation : Alliance Française Annecy, 12, boulevard du lycée 74000 Annecy

Horaires : 9h00-12 h15 et 13h30h -16h45 (susceptibles d'être légèrement modifiés)

Constitution du dossier

Le dossier devra comprendre les éléments ci-dessus selon le profil et obligatoirement être joint à la fiche d'inscription.

Attestation délivrée suite à l'habilitation

Une attestation officielle valable 5 ans est émise par le CIEP. Ce document pourra être utilisé en France et à l'étranger.

La délivrance de cette attestation est soumise à :

- l'assiduité,
- la participation du stagiaire pendant la formation,
- la réussite au test individuel final.

L'habilitation des examinateurs-correcteurs repose sur une décision du CIEP et se base sur le respect et la capacité à évaluer des productions orales et écrites en fonction des outils élaborés par la CIEP. Le CIEP se réserve le droit de ne pas habilitier un participant ou de l'habilitier partiellement pour certains niveaux s'il ne satisfait pas aux critères susmentionnés.

L'habilitation ne constitue pas un droit à l'embauche et chaque responsable de centre peut décider de ne pas recruter une personne habilitée à exercer les fonctions d'examineur-correcteur.

Nous contacter pour des dates de stages.

Alliance Française Anancy

12, boulevard du lycée 74000 Anancy

Tél : +33(0)450054330

Contact@alliance-francaise-annecy.com

www.alliance-francaise-annecy.com

N° Siret : [82164278200014](https://siret.fr/82164278200014)-association déclarée 9220